

Offrir de la valeur : liste de vérification de la diligence raisonnable applicable aux FNB et utilisée par votre conseiller

Comme le nombre de fonds négociés en bourse (FNB) ne cesse d'augmenter, trouver le ou les bons FNB qui sauront répondre à vos besoins peut prendre du temps. Les conseillers utilisent le cadre de référence suivant pour déceler les FNB les mieux adaptés à vos objectifs de placement.

Trouver la bonne méthodologie

Pourquoi est-ce important?

- Il est important pour les conseillers de savoir que des positions et des concentrations différentes peuvent influencer sur les caractéristiques de risque du portefeuille et sur le rendement.
- Il faut connaître le rendement net que l'investisseur reçoit après les taxes et les frais.
- Le fait de savoir si le fonds utilise une méthode de représentation complète ou une méthode d'échantillonnage pour reproduire son indice peut influencer sur l'étroitesse de son alignement avec son indice.
- Les conseillers évaluent les incidences fiscales éventuelles. Par exemple, l'impôt étranger peut être réclamé si le FNB détient directement des titres internationaux.

Quel est le coût total du FNB?

Pourquoi est-ce important?

- Le coût total comprend le ratio des frais de gestion (RFG) et le ratio des frais d'opérations (RFO), qui sont tous deux des dépenses dont il faut tenir compte au moment de choisir un FNB.
- Un grand écart entre les cours acheteur et vendeur implique des frais de négociation additionnels qu'il faut examiner et comparer à ceux de FNB qui appartiennent à la même catégorie d'actif.
- Il est important de comprendre le taux de rotation historique d'un FNB, car la fréquence des achats et des ventes peut influencer sur le coût global.

Liquidité

Pourquoi est-ce important?

- Il est important pour les conseillers d'évaluer comment est maintenue la liquidité d'un FNB. Le fournisseur devrait surveiller souvent le portefeuille afin de réduire au minimum la présence de titres non liquides.
- Un volume plus élevé de négociation peut signifier une plus grande liquidité que celle du portefeuille sous-jacent.
- Le volume plus élevé de négociation des titres sous-jacents signifie que le FNB est liquide, même si son volume de négociation est faible.

Trouver le bon fournisseur

Pourquoi est-ce important?

- Un fournisseur établi peut s'adapter à vos besoins dans un marché qui évolue en vous proposant des solutions novatrices.
- L'actif sous gestion (ASG) du fournisseur indique son niveau de stabilité sur le marché des FNB.
- Le fournisseur qui prête son soutien à la négociation et à la formation permet aux conseillers de mieux comprendre les produits de placement grâce aux ressources supplémentaires dont ils disposent.
- Le fournisseur qui publie en temps opportun des renseignements fiscaux permet aux conseillers d'évaluer plus efficacement ces données et de vous informer de leur incidence.

Gestion fiscale

Il est important de bien vous préparer et de planifier afin d'assurer une gestion fiscale efficace de vos placements. Les conseillers peuvent vous aider à comprendre les considérations d'ordre fiscal liées aux placements dans les FNB et à déterminer la solution qui vous convient le mieux.

Dividendes canadiens : Des dividendes sont distribués lorsque le FNB investit dans des titres de capitaux propres canadiens qui versent des dividendes.

Traitement fiscal : Les résidents canadiens dont le FNB est composé de titres canadiens qui versent des dividendes sont admissibles au crédit d'impôt pour dividendes.

Intérêts et autres revenus : Les FNB à revenu fixe obtiennent des revenus d'intérêts sur les placements effectués dans des obligations et d'autres titres de créance.

Traitement fiscal : Les distributions d'intérêts et d'autres revenus versées par un FNB sont considérées comme un revenu ordinaire.

Gains en capital : Un FNB peut réaliser un gain en capital lorsqu'un placement du FNB est vendu à un prix supérieur à son prix d'achat.

Traitement fiscal : Les gains en capital ne sont imposables qu'à 50 %, au taux d'imposition marginal de l'investisseur.

Revenu et impôt étranger : Un FNB peut recevoir des dividendes ou des revenus d'intérêts sur des placements étrangers qui seront assujettis à une retenue de l'impôt étranger.

Traitement fiscal : Lorsque le FNB verse des distributions à même ces revenus étrangers, l'investisseur qui paie de l'impôt au Canada peut réclamer un crédit pour impôt étranger sur une partie de l'impôt payé par le FNB.

Remboursement de capital : Un FNB peut verser une distribution qui rembourse une partie du capital investi.

Traitement fiscal : Un FNB peut effectuer une distribution sous forme de remboursement de capital, pour lequel l'investisseur ne sera pas imposé. Une telle distribution entraînera cependant une diminution du prix de base rajusté (PBR) des parts détenues par l'investisseur. Lorsque celui-ci vend ses parts du FNB, la baisse du PBR entraîne une augmentation du gain en capital (ou une diminution de la perte en capital) qui aurait autrement été réalisé à la vente des parts.

Autres facteurs à prendre en considération :

- Impôt retenu à la source
- Formulaire T1135
- Impôt successoral américain

La présente communication constitue une source générale d'information; elle n'est pas conçue comme une source de conseils en placement ou en fiscalité et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur. Il est recommandé aux particuliers de demander l'avis de professionnels compétents au sujet d'un placement précis.

Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal. Les placements dans des fonds négociés en bourse peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du fonds ou le prospectus du fonds avant d'investir. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Exemple de retenue d'impôt

iShares MSCI EAFE ETF (EFA) [FNB inscrit aux É.-U.]

Lorsque ce fonds est détenu par un résident canadien dans un compte non enregistré, deux retenues d'impôt s'appliquent :

1. L'impôt prélevé par les É.-U.

L'impôt retenu à la source aux É.-U. s'applique, mais est recouvrable.

2. L'impôt prélevé par d'autres pays

L'impôt retenu à la source dans un pays autre que le Canada et les É.-U. s'applique et n'est pas recouvrable.

Si l'on suppose un impôt retenu à la source de 12 % sur les dividendes étrangers, la personne qui a investi dans l'EFA (taux de rendement de 2,97 % au 31 janvier 2017) **perdrait environ 36 pdb.**

Solution :

Étant donné que le FINB BMO MSCI EAFE (ZEA) et le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens (ZDM) sont des FNB inscrits au Canada et détiennent, en général, leurs titres sous-jacents directement, on peut réclamer un crédit pour impôt étranger qui viendra contrebalancer l'impôt étranger retenu à la source.